

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 066-216602136-20231205-DELIB20231215-DE



2023/573

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois et le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réception, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

| | |
|--|---|
| Date de la convocation : 28/11/2023 | Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEAUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Florian GUZDEK, Fabien BATLLE, Fabrice SCHORDING Absents excusés ayant donné procuration : Absents : Jean-Charles FESQUET, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE Secrétaire de séance : Rudy KLEIN |
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : 27 | |
| Présents : 24 | |
| Votants : 24 | |

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE ABELANET INTÉGRANT UN TIERS LIEU

- demandes de subventions 2024 auprès de l'Etat au titre del a DETR et de la DSIL -

Laurent LOPEZ explique que le projet de la Distillerie de Toulouges est un ensemble d'équipements de qualité qui marqueront l'identité de la Ville pour les années à venir. Cette revitalisation du cœur de ville concernera 2.5 hectares.

A l'issue d'une Procédure Concurrentielle avec Négociation, la société NAS ARCHITECTURE, accompagnée d'un BET structure, BET Fluides, d'un paysagiste, d'un économiste, a été désignée comme maîtrise d'œuvre.

Ainsi le projet proposé aux élus, concerne différents espaces à traiter :

- L'espace halles alimentaires et l'espace formation-étudiants (SEMOP).
- La salle polyvalente (sports de salle et forum)
- Le dojo
- Salles associatives ateliers – danse, salle de cérémonie
- Salles d'art et d'exposition
- La salle de spectacle - Théâtre El Mil.lenari
- L'espace social et solidaire : Maison Sociale du Département et association Coup d'pouce.
- Le parc, les jeux d'enfants, les terrasses de repos et de consommation.
- La coulée vers la place République et la revitalisation de cette place : authenticité esthétique, - création d'un véritable accès au centre-ville historique

Dans l'ensemble de la place Abelanet, la commune souhaite créer un tiers-lieu à ciel ouvert, espace pour se réunir, échanger, partager des savoirs ou travailler.

Ce projet structurant de revitalisation du centre-ville s'inscrit dans un programme pluri-annuel (2023-2026). Le montant total prévisionnel de cette opération s'élève 3 952 870.00 € H.T, et se décompose en 2 chapitres :

2023/574

NB

- Volet recyclage foncier – démolition, rénovation et création de salles associatives, de services sociaux et d'un nouveau dojo, d'un montant prévisionnel de 2 081 567,00 € H.T
- Volet renaturation – espaces publics porteurs d'activités de paysages et de jeux, d'un montant prévisionnel de 1 871 303,00 € H.T

Lors du conseil municipal en date du 18 septembre 2023, l'assemblée municipale a autorisé le Maire à déposer des demandes de subventions auprès :

de l'Etat au titre du fonds vert axe 2 , pour le volet renaturation
de l'Etat au titre du fonds vert axe 3, du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée, pour le volet recyclage foncier

En date du 26 octobre 2023, la Préfecture des Pyrénées-Orientales a transmis l'appel à projet pour l'attribution de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de l'exercice 2024. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 10 janvier 2024.

Il propose aux membres de l'Assemblée d'approuver l'opération, le plan de financement prévisionnel ainsi que les modalités de financement et d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention :

- au titre de la DETR 2024, pour le volet « foncier » Démolition, rénovation et création de salles associatives, de services sociaux et d'un nouveau dojo, d'un montant de 358 084,00 €
- au titre de la DSIL 2024, pour le volet « renaturation » espaces publics porteurs d'activités de paysages et de jeux, d'un montant de 352 014,00 €

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'opération telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat :

- au titre de la DETR 2024, pour le volet « foncier » Démolition, rénovation et création de salles associatives, de services sociaux et d'un nouveau dojo, d'un montant de 358 084,00 €
- au titre de la DSIL 2024, pour le volet « renaturation » espaces publics porteurs d'activités de paysages et de jeux, d'un montant de 352 014,00 €

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 11/12/2023



Fait à Toulouges, le 5 décembre 2023
Le Maire,

Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 11/12/2023